



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-143587>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-143587**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Fougères Agglomération

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation des services de transports de voyageurs et de mobilités de Fougères agglomération

Description : La consultation a pour objet de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Fougères Agglomération.

Identifiant de la procédure : 57caa28d-35b4-46d6-a944-389f08feb62d

Avis précédent : 107310-2024

Identifiant interne : DSP_TR_2026

Principales caractéristiques de la procédure : Les informations figurent dans les documents constitutifs du DCE de la DSP pour l'exploitation des services de transports et de mobilités de Fougères agglomération : une offre de base obligatoire et 3 options obligatoires.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60100000 Services de transport routier

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 14,143,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les attendues sont détaillés au sein des documents constitutifs du DCE (RC, programmes et ses annexes, projet de contrat, etc.). Durée de la DSP : Le Délégitaire assurera la gestion de ces services pour une durée de six (6) ans, à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2031 dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) au sein du périmètre contractuel. Offre de base obligatoire. 3 Options obligatoires : Option N°1 : Exploitation et gestion d'un service de location de VLS, Option N°2 : Exploitation et gestion d'un service d'autopartage, Option N°3 : Exploitation de la ligne 18 BreizhGO.

Base juridique :

Règlement (CE) n° 1370/2007

La consultation est lancée dans le cadre d'une procédure ouverte et est organisée selon les règles visées par les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux délégations de service public, ainsi que, notamment, les « règles particulières à la passation de certains contrats de concession » visées dans le CCP.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation des services de transports de voyageurs et de mobilités de Fougères agglomération

Description : Il s'agit de déléguer la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération de Fougères (Réseau SURF). Fougères Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est Autorité Délégante. Une offre de base obligatoire et 4 options obligatoires sont nécessaires. Informations relatives au réseau : Types de service / nombre de lignes : - 6 lignes régulières dont 3 avec des renforts scolaires, -1 ligne événementielle - Nombre de véhicules : 13 Nombre de km commerciaux : 420 000 km - Fréquentation 2023 : 500 000 voyages

Identifiant interne : DSP_TR_2026

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 60100000 Services de transport routier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 60000000 Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Date de fin de durée : 31/12/2031

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 14,143,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 107310-2024

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Sur la situation propre des opérateurs économiques y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession selon les éléments renseignés à l'article 5 du Règlement de consultation

Description : : Les candidats devront remettre les documents suivants (ou les documents équivalents pour les candidats étrangers, accompagnés d'une traduction en langue française) : - Pièce n°1 : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée présentant l'identité du candidat (forme juridique, raison sociale, date de création, montant et composition du capital de la société ainsi que la liste des principaux actionnaires). En cas de candidature groupée, une lettre commune doit indiquer l'identité de chaque membre du groupement, le caractère conjoint ou solidaire de celui-ci, ainsi que l'identité du mandataire. Cette lettre doit être signée par tous les membres du groupement, ou le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires. - Pièce n°2 : Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement, attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L. 3123-18 du code de la commande publique relative aux contrats de concession et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 et suivants du code de la commande publique, sont exacts ; 3° Qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail. - Pièce n°3 : Si le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, un des membres du groupement, est en situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; - Pièce n°4 : Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat ; - Pièce n°5 : Un justificatif de moins de trois mois attestant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement ; - Pièce n°6 : Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement. Le candidat établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France doit produire : - Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, - Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquelles il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France, - Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou

administrative de ce pays, - Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Sur la capacité économique et financière selon les éléments renseignés à l'article 6 du Règlement de consultation

Description : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants : - Pièce n°7 : Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), - Pièce n°8 : Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence), - Pièce n°9 : Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux), Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité technique et professionnelle selon les éléments renseignés à l'article 6 du Règlement de consultation

Description : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'Autorité Délégante les éléments suivants : - Pièce n°10 : Un dossier de présentation des moyens humains et matériels du candidat en rapport avec l'objet du contrat ; ainsi qu'une indication des effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Pièce n°11 : Une liste des missions permettant d'apprécier l'expérience du candidat : le candidat pourra limiter ses références aux missions assurées au cours des trois dernières années ; - Pièce n°12 : Une copie de l'inscription au registre des transporteurs donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, ou tout autre document lui permettant de faire la preuve de sa capacité professionnelle, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat pour fournir les prestations objet du contrat ; - Pièce n°13 : Les documents visés par l'article R. 3113-8 du code des transports : la licence communautaire ou la licence de transport intérieur. Les candidats qui ne pourraient pas justifier de leur délivrance et dont l'offre aurait été retenue, devront prouver avoir engagé des mesures en vue de leur obtention au plus tard à la date de notification du contrat. - Pièce n°14 : Une note sur les méthodes et les moyens que les candidats entendent mettre en oeuvre pour l'exécution des missions, en vue d'assurer la continuité du service public délégué et l'égalité de traitement des usagers devant le service public. Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques par la production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières. Il apporte la preuve qu'il en

disposera pendant toute l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les entreprises en cours de constitution seront admises à candidater. Ces entreprises devront fournir tout document permettant à Nevers Agglomération d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (DC1, DC2, etc.) regroupant certains des renseignements énumérés dans le présent règlement de la consultation sont disponibles notamment sur le site www.economie.gouv.fr.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Cf article 10.1 du Règlement de consultation : Critère 1 Valeur financière : - Moindre recours aux fonds publics apprécié au regard du : - Montant de la contribution financière forfaitaire - Montant du Plan Prévisionnel d'Investissement véhicules à la charge du Délégrant - Niveau du taux de couverture des dépenses par les recettes, - Cohérence des coûts proposés.

Critère :

Type : Qualité

Description : Cf article 10.2 du Règlement de consultation Critère 2 - Qualité du service rendu aux usagers La qualité du service rendu aux usagers est appréciée au regard : - De la pertinence des propositions de gestion et de l'exploitation de l'offre commerciale de services du réseau SURF et des services de mobilités ; - Des engagements en matière de politique commerciale (promotion du service, information clientèle, plan d'action marketing, ...) ; - De la sécurité des biens et des personnes et des actions de lutte contre la fraude ; - Des process internes mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité de service.

Critère :

Type : Qualité

Description : Cf article 10.3 du Règlement de consultation Critère 3 - Performance de l'exploitation et continuité du service La performance de l'exploitation et de la continuité du service est appréciée au regard : - De l'organisation proposée (moyens humains dédiés), des engagements de reprise du personnel et des relations avec l'Autorité Délégrant (transparence de la gestion, qualité du reporting, ...) ; - Des moyens matériels et procédures mis à disposition pour garantir la continuité de service public (maintenance des biens, PTA, PIU, ...)

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution :

Conformément aux règles en la matière, à l'issue des négociations, l'autorité habilitée à signer la convention de DSP sélectionnera le candidat présentant la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'Autorité Délégrant sur la base des critères de jugement des offres, précisées à l'article 10 du règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Requise

Date limite de réception des offres : 14/03/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Structure d'exploitation (article 6.5 du RC) : Il est précisé que le candidat attributaire devra impérativement proposer l'exécution de cette convention de délégation de service public par une société dédiée.

Montage financier : Régime financier de la future délégation de service public:(Cf article 4.3 du Document Programme). Fougères Agglomération versera au Délégitaire, au titre des sujétions de service public imposées à ce dernier, une contribution financière forfaitaire correspondant à la différence entre les coûts d'exploitation et les recettes (recettes = recettes de trafic commercial + intéressement(s) + produit des amendes + recettes annexes sur lesquels ce dernier se sera engagé pour toute la période contractuelle. Cette contribution forfaitaire est fixée à la signature du contrat et fera l'objet d'ajustements annuels en fonction de critères tels que notamment, l'indexation des charges, la modification de l'offre de référence selon les formules définies dans la convention de DSP. Régime fiscal de la future délégation de service public décrit également à l'article 4 du Document programme.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Rennes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Fougères Agglomération

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Fougères Agglomération

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Fougères Agglomération

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Fougères Agglomération

Numéro d'enregistrement : 20007245200010

Adresse postale : Parc d'activités de l'Aumaillerie 1 rue Louis Lumière

Ville : LA SELLE-EN-LUITRE

Code postal : 35133

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : gtanguy@fougeres-agglo.bzh

Téléphone : 0299999099

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 173 500 059 00014

Adresse postale : 3 Ctr de la Motte

Ville : RENNES

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : bd1e1ec8-a832-4928-afdd-69e7ec093754 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/12/2024 à 12:09

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/12/2024